

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1443/SG/CG accordant à M. Daher Gouled la concession définitive d'une parcelle de terrain, sise à Ambouli, lot n° 10 du lotissement du boulevard Ambouli

n° 1443/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
18 septembre 1968

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1968

Date du numéro
10 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Daher Gouled, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 1.396 mètres carrés, sise à Ambouli, lot n° 10 du lotissement du boulevard d'Ambouli, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 898. La mutation au Livre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.